



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RM/pk

P.V. DEVDU 15

## Commission du Développement durable

### Procès-verbal de la réunion du 09 mars 2016

#### Ordre du jour :

1. 6927 Projet de loi modifiant 1) la loi du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisé et 2) la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques  
- Rapporteur : Madame Josée Lorsché  
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat  
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
2. Divers

\*

Présents : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marco Schank, M. David Wagner

M. Lex Delles, remplaçant M. Max Hahn  
M. Claude Lamberty, remplaçant M. Gilles Baum

Mme Josiane Pauly, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

\*

1. **6927** **Projet de loi modifiant 1) la loi du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisé et 2) la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques**

Les membres de la Commission examinent l'avis complémentaire du Conseil d'Etat datant du 8 mars 2016 et émis suite aux amendements gouvernementaux du 4 février dernier.

Les amendements gouvernementaux font suite à l'avis du Parquet général du 17 décembre 2015 dans lequel celui-ci fait notamment état de l'impossibilité d'application de la mesure du retrait immédiat du permis de conduire dans le contexte du système CSA. Par conséquent, les amendements proposent de supprimer la disposition afférente. Ces amendements trouvent l'accord du Conseil d'Etat.

Madame la Présidente-Rapportrice présente ensuite son projet de rapport, pour les détails exhaustifs duquel il est renvoyé au document n°158108 publié sur le courrier électronique en date du 8 mars 2016.

Cette présentation ne soulève aucune remarque ; le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents, qui proposent le modèle de base pour les débats en séance publique.

## **2.            Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 10 mars 2016

La secrétaire,  
Rachel Moris

La Présidente,  
Josée Lorsché